

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 206

Présent(s) : 151

Représenté(s) : 32

Votant(s) : 183

Excusé(s) : 8

Absent(s) : 15

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND REIMS**

SEANCE DU JEUDI 27 MARS 2025

Le jeudi 27 mars 2025 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 21 mars 2025, s'est réuni en salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET.

Étaient présents :

M. Azzedine AIT-IHADDADENE, Mme Badia ALLARD, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Jean-Pierre ARNAUD, M. Franck ASSELIN, Mme Maryline BAILLY, M. Franck BAILLY, M. Edouard BARON, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Marie-Hélène BASTOGNE, Mme Katia BEAUJARD, M. Patrick BEDEK, M. Christian BERLOT, Mme Florence BERTHON, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, Mme Brigitte BLONDEAU, M. Christophe BLOT, M. Bertrand BOILLY, M. Romain BONHOMME, M. Thierry BRIANÇON, M. Francky CARON, M. Corentin CENTA, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, Mme Catherine CHOPART, M. Jacky CHOPIN, M. Patrice CHRETIEN, M. Dany CHRISTOPHE, M. Bruno COCHEMÉ, Mme Cécile CONREAU, M. Christophe CORBEAUX, Monsieur Henri DARCO, M. Nicolas DARGENT, M. Alain DE CEULENEER, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Marie DEPAQUY, Mme Laurence DEPLAINE, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, M. Robert D'HARCOURT, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Randa DIYA, M. Sébastien DOLÉ, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, Mme Kim DUNTZE, M. Martial DUPIN, Mme Patricia DURIN, M. Jean-Louis FARARD, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, M. Régis FRANcqUE, M. Claude GACHET, Mme Audrey GARDEBLED, M. Pascal GARNOTEL, Mme Laurence GARUS, M. Pierre GEORGIN, Mme Isabelle GERARD, M. Damien GIRARD, M. Charles GOSSARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jean-Pierre GRISOUARD, M. Vincent GUY, M. Nicolas HABARE, M. Didier HENRIET, M. Serge HIET, Madame Véronique HURBOUC, M. Michel HUTASSE, M. André JACOB, Mme Jeanne JACQUET, M. Thierry JOBART, Mme Martine JOLLY, M. Michel KELLER, M. Stéphane LANG, Mme Chantal LANTENOIS, Mme Cathy LAURIN, Madame Ghislaine LECLERE, M. Guy LECOMTE, M. Dominique LEDEME, M. Eric LEGER, M. Antoine LEMAIRE, M. Frédéric LEPAN, M. Julien LEPITRE, M. Jean LETISSIER, M. Denis LHOTELAIN, M. Pierre LHOTTE, M. Thibault LOCQUARD, Mme Jacqueline LOPATA, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MAHUET, M. Jean MARX, M. Claude MAUPRIVEZ, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Jean MICHEL, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, M. Francis MUNIER, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Arnaud NININ, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Jean-Christophe POINS, M. Dominique POTAR, Mme Nadine POULAIN, Mme Evelyne QUENTIN, M. Pierre REANT, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Pierre RONSEAUX, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAUX, M. Jean-Marc ROZE, Mme Marie ROZE, M. Philippe SALMON, M. André SECONDE, M. Patrick SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. André TETENOIRE, M. Freddy THOMAS, M. Alain TOULLEC, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Marcel VERGEZ, M. Jean-Marie VIEVILLE, M. Alain WANSCHOOR, M. Philippe WATTIER, M. Bernard WEILER, Mme Sylvie LEMAIRE (suppléant de M. Franck JACQUET), M. Gérard DEPIT (suppléant de M. Alain MICHELON), M. Richard GAUTHIER (suppléant de M. Denis PONCELET), M. Sébastien KIEFFER (suppléant de M. Michel SUPPLY), M. Reynald WERBROUCK (suppléant de M. Daniel VAQUETTE)

Étaient représenté-e-s :

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, M. Marcel BENCIVENGO a donné pouvoir à Pierre REANT, Mme Gabrielle BRICOUT a donné pouvoir à Alain WANSCHOOR, M. Nicolas CARNOYE a donné pouvoir à Jean MICHEL, Mme Valérie CORDEBAR a donné pouvoir à Jean-Marie ALLOUCHERY, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Alban DOMINICY, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Jean-Luc DUBOIS a donné pouvoir à Philippe SALMON, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY a donné pouvoir à Régis FRANcqUE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Laure MILLER, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Julien LEPITRE, Mme Muriel JACQUIOT a donné pouvoir à Bertrand BOILLY, M. Pascal LABELLE a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Randa DIYA, Mme Catherine MALAISE a donné pouvoir à François MOURRA, M. Eric MALTOT a donné pouvoir à Patrice CHRETIEN, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Frédéric MASSONOT a donné pouvoir à Annie PERRARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Kevin PONCIN a donné pouvoir à Franck NOEL, Mme Sylvie PORET a donné pouvoir à Robert D'HARCOURT, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, M. Eric QUENARD a donné pouvoir à Dominique LEDEME, Mme Anne-Sophie ROMAGNY a donné pouvoir à Christophe MAHUET, M. Jean-Luc SENE a donné pouvoir à Evelyne QUENTIN, Mme

Armelle SIMON a donné pouvoir à Patrick TCHANGA, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, M. Bernard THIERY a donné pouvoir à Franck ASSELIN, M. Vincent VERSTRAETE a donné pouvoir à Yann VELLY

Étaient excusé-e-s :

M. Xavier ALBERTINI, M. Paul-Vincent ARISTON, Mme Nathalie BELAMY, M. Denis BOUDVILLE, M. Alain HIRault, Mme Maryse LEQUEUX, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Catherine VAUTRIN

Étaient absent-e-s :

M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARIZZI, M. Jean-Robert AUGUSTE, M. Vincent BENNEZON, M. Cyrille DUTERNE, M. Jérôme FORTIER, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal HARLAUT, M. Dominique HENIN, M. Jean-Pierre JOREZ, Mme Marie-Claire LESIEUR, M. Patrice MOREL, M. Christophe PATINET, Mme Marie-Noëlle RAINON, M. Germain RENARD

N'ont pas pris part au débat et au vote :

M. Jean-Pierre ARNAUD, M. Marcel BENCIVENGO, M. Romain BONHOMME, Mme Catherine COUTANT, Monsieur Henri DARCQ, M. Charles GOSSARD, M. Serge HIET, Mme Martine JOLLY, Madame Ghislaine LECLERE, M. Antoine LEMAIRE, M. Pierre LHOTTE, M. Jean MARX, M. Claude MAUPRIVEZ, M. Arnaud NININ, M. Dimitri OUDIN, Mme Marie-Inès ROMELLE

Secrétaire : François MOURRA

Vice Secrétaire : Michel KELLER

Votes :

Pour : 163 Contre : 2 Abstention : 2

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DE PROJET RÉVISION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5210-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103-2 à L.103-6, L.104-1 à L.104-6, L.143-17 à L.143-31, R.103-1 à R.103-3, R.104-7 et R.143-2 à R.143-9,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la région rémoise approuvé le 16 décembre 2016,

Vu le projet de territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims approuvé le 24 juin 2021,

Vu sa délibération n°CC-2022-6 du 31 mars 2022 prescrivant la révision du SCoT, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,

Vu sa délibération n°CC-2023-294 du 21 décembre 2023 prenant acte du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT du Grand Reims en révision,

Considérant que le projet de révision du SCoT a été élaboré en collaboration avec les communes, en concertation avec la population et en association avec les personnes publiques associées,

Vu le bilan de la concertation,

Vu le projet de schéma de cohérence territoriale révisé,

Vu l'avis du bureau communautaire du jeudi 20 mars 2025,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de tirer le bilan de concertation de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale, tel qu'annexé,

d'arrêter le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale, tel qu'annexé.

Conformément aux dispositions de l'article L.104-1 et L.143-20 du Code de l'Urbanisme, le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale sera soumis pour avis aux personnes publiques

associées, aux communes membres, à l'autorité environnementale, aux communes limitrophes et, à sa demande, au représentant de l'ensemble des organismes mentionnés à l'article L.411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation propriétaires ou gestionnaires de logements situés sur le territoire du Grand Reims.

Conformément aux dispositions de l'article L.143-22 du Code de l'Urbanisme, le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale, ainsi que les avis recueillis, seront soumis à enquête publique.

La présente délibération fera l'objet d'une publication électronique pendant deux mois sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims, d'une publication électronique sur le site internet des communes membres pendant deux mois ou d'un affichage dans les mairies des communes membres durant un mois.

Les documents listés ci-après font partie intégrante de la délibération transmise au contrôle de légalité :

- Projet d'Aménagement Stratégique (PAS),
- Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO),
- annexe 1 : diagnostic du territoire,
- annexe 2 : état Initial de l'environnement,
- annexe 3 : évaluation environnementale,
- annexe 3.1 : résumé non technique de l'évaluation environnementale,
- annexe 4 : analyse de la consommation d'espaces et justifications,
- annexe 5.1 : justifications des choix retenus pour établir le PAS,
- annexe 5.2 : justifications des choix retenus pour établir le DOO,
- annexe 6 : bilan de la concertation.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Le Président de la Communauté urbaine du Grand Reims

Arnaud ROBINET



Le Secrétaire
François MOUREAU

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 31/03/2025 à 10h07
Référence de l'AR : 051-200067213-20250327-241087-DE
Publié le 31/03/2025 ; Rendu exécutoire le 31/03/2025

Le Vice-Secrétaire
Michel KELLER

